



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

personnel

Question écrite n° 71907

Texte de la question

M. Jean-Claude Abrioux appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la réduction du temps de travail dans la police nationale. Depuis le 1er janvier 2002, le dispositif de l'ARTT est entré en application avec des conséquences préoccupantes au regard de la sécurité publique. En effet, certains services souffrant déjà de manque d'effectifs ne seront plus à même d'assurer une présence sur la voie publique. La situation devrait se détériorer un peu plus encore durant la nuit. Il convient d'ajouter que des départs en retraite massifs vont s'étaler fortement jusqu'en 2005. Dès lors, le concept de police de proximité et la mise en place du contrat local de sécurité risquent d'être inapplicable sur le terrain. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer comment il compte concilier la diminution du temps de travail avec l'efficacité de nos forces de police.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Abrioux](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (10^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71907

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 janvier 2002, page 252